

L'Ecole de la Confiance & les Troubles Anxieux Scolaires

**De l'urgence de la reconnaissance des Troubles Anxieux Scolaires :
une Ecole de la confiance avec des aménagements respectueux de l'intégrité physique et
psychique de nos enfants**

Nos familles ne sont pas dans une logique «politique», «corporatiste» ou «idéologique»

Nous pensons que la loi de Monsieur Blanquer visait à restaurer la confiance, à renouer le dialogue entre parents, enseignants et hautes institutions, pourtant peu de lois auront cristallisé autant d'inquiétudes :

- les enseignants, « stylos rouges »,
- les associations de parents d'enfants à besoins particuliers (Dys, Tda/h, Haut Potentiel, TSA...),
- les associations de défense de l'instruction en famille pour défendre leur liberté pédagogique,
- les dirigeants d'écoles «hors contrat» pour la pérennité de leurs structures.

Nous ne sommes pas un mouvement revendicatif de plus, nous n'appartenons à aucun d'entre eux ; mais sans le vouloir, par notre vécu et nos inquiétudes, nous appartenons à chacun d'eux... **Parce qu'aujourd'hui, nous luttons et adaptions nos vies pour sauver celle de nos enfants en faisant face, seuls, aux difficultés organisationnelles, financières, physiques, psychiques, pédagogiques.**

La Phobie Scolaire : une réalité encore taboue qui doit être prise en compte dans les évolutions possibles de ce système toujours plus inclusif et normatif

Si nous nous accordons tous à dire que **la phobie scolaire n'est pas une maladie, nous savons aussi, de par nos vécus, que les troubles anxieux scolaires peuvent rendre malade, sévèrement et malheureusement durablement ... C'est une réalité sous estimée mais impossible à ignorer tant le phénomène est exponentiel : officiellement 1 à 3% d'enfants seraient concernés par les troubles anxieux scolaires, et entre 3 à 5% pour les collégiens**, or les seules vraies études sur le sujet, d'origine américaine, annoncent **25% d'élèves qui seraient touchés au cours de leur scolarité.**

Les origines et les mécanismes de ce mal sont complexes, multifactoriels, polymorphes mais nos enfants ont néanmoins en commun leur **souffrance, leur détresse et leur culpabilité de ne pas parvenir à se conformer à ce système scolaire**, le tout aggravé par **l'incompréhension de leurs difficultés et l'inadaptation des mesures ou des prises en charges proposées (institutionnelles comme médicales).**

Pour nos familles, la Loi Blanquer n'apportera aucune amélioration mais en revanche fera peser le risque de détériorer un peu plus la santé de nos enfants

On fait bien peu pour eux et on nie même parfois leur existence en les englobant trop rapidement dans la catégorie des «décrocheurs» ; l'obligation d'instruction devient alors un poids supplémentaire, accablant, non seulement pour ces enfants dont l'état physique, psychique, cognitif n'est parfois plus compatible avec les apprentissages scolaires, mais aussi pour leurs parents qui se battent au quotidien pour leur guérison et qui ont en plus la pression de satisfaire à leur obligation d'instruction sous peine de se voir lourdement sanctionnés (signalement, information préoccupante, amende, placement).

Le système actuel n'offrirait que peu de moyens efficaces pour éviter le pire à nos enfants, or les rares dispositifs existants et imparfaits ne seront ni complétés, ni renforcés, ni même parfois maintenus dans le cadre de l'Ecole de la confiance, pire les exigences de l'obligation scolaire seront durcies.

Voir l'enfant avant l'élève ! Soigner l'enfant pour qu'un jour il redevienne élève !

Certains rares pédopsychiatres, parmi les plus grands cependant, ont compris que la **pause scolaire était souvent la meilleure arme pour éviter à ces enfants une «désintégration cognitive et sociale» sans retour**. Pour beaucoup, nous avons dû faire le deuil d'une scolarité classique, nous avons dû nous contraindre, avec toutes les difficultés organisationnelles et financières que cela implique, à envisager leur scolarisation comme secondaire, à dompter nos angoisses pour leur avenir ; sans cela, d'avenir, ils n'en n'avaient plus...

La déscolarisation : ce n'est pas un choix mais une incontournable nécessité après avoir épuisé la moindre option proposée par le système

Cette déscolarisation à laquelle nous n'étions en rien préparés, nous ne l'avons pas choisie, nous l'avons subie ! Nous avons tout tenté avant : PAI, PAP, PPS (partiellement pour ne pas dire totalement non appliqués), SAPAD (de plus en plus refusé, ou non mis en place faute de moyens ou dont les modalités sont parfaitement inadaptées), traitements antidépresseurs et anxiolytiques (avant même l'âge de 10 ans), hospitalisation, soins-études, aide éducative...

Pour une grande majorité rien n'a fonctionné durablement, et pour un grand nombre au contraire cela a amplifié et ancré la problématique, faisant sombrer davantage nos enfants : burn-out scolaire, troubles anxieux scolaires sévères, troubles anxieux généralisés, Stress Post Traumatique, dépressions, scarifications, tentatives de suicide...

Des équipes éducatives aux médecins scolaires, en passant par les pédopsychiatres de CMP, les assistantes sociales, les juges pour enfants, peu semblent comprendre l'enjeu et la gravité. Les parents sont alors pris pour cibles, accusés de défaillance éducative, signalés aux autorités pour non-respect de l'obligation scolaire, avec toutes les conséquences désastreuses qui peuvent en découler : signalements non justifiés, informations préoccupantes abusives, enquêtes sociales par du personnel non formés, placements dramatiques parfois...

La seule façon de se protéger de tout cela, de satisfaire à l'obligation d'instruction tout en tenant compte de l'état de santé de son enfant qui sombre au fil des mois, de lui offrir une chance de se reconstruire durablement réside alors dans la "déscolarisation".

Une déscolarisation qui n'est pas un « confort » pour l'enfant mais à laquelle le système lui-même, dans toute son ignorance du problème et ses défaillances, nous a poussés !

Le CNED réglementé est pour beaucoup la première option, il offre un cadre pédagogique et un statut scolaire. Cependant les obstacles pour y accéder sont nombreux : refus de certains médecins alors que l'enfant continue à vouloir apprendre mais ne PEUT plus le faire dans les conditions classiques, blocage des établissements et des médecins scolaires, d'académie, malgré des certificats médicaux circonstanciés...

Le parcours est d'autant plus complexe que malgré des besoins spécifiques diagnostiqués (Haut Potentiel, Tda/h, Dys ou multi dys, TSA), des états de stress post traumatique liés à des situations de harcèlement, ces enfants ne sont pas toujours reconnus par les MDPH.

L'instruction en famille demeure alors, en cas de situation inextricable de blocage, la seule option pour répondre à l'obligation d'instruction de tous parents. C'est aussi la seule viable pour des enfants pour lesquels la déscolarisation a trop tardé, dans un état psychique et physique souvent désastreux, avec des ressources cognitives et une confiance en eux réduites à néant, la seule opportunité de reprendre le chemin des apprentissages à leur rythme et sans pression ; et il devient alors contre-productif et presque criminel, dans leur état, de faire peser sur eux ou sur leurs parents les exigences d'un socle commun d'apprentissage à acquérir.

C'est en ce sens que la non prise en compte des troubles anxieux scolaires dans les amendements de la loi Blanquer, le déni persistant sur l'existence et la souffrance de ces enfants, constituent à eux seuls un véritable désastre humain annoncé.

Pour ces raisons, il devient urgent que l'Etat et l'Education Nationale reconnaissent officiellement les Troubles Anxieux Scolaires

Notre objectif réside dans :

- la reconnaissance de ce mal comme un "état invalidant" nécessitant à ce titre des dispositifs spécifiques et adaptés,
- leur droit à être considéré, pour le temps nécessaire, comme des enfants avec leurs besoins primaires et spécifiques et non, seulement, comme des élèves,
- la possibilité pour leurs parents de se concentrer sans pression sur leur guérison pour qu'ils puissent, un jour, redevenir des élèves et avoir un avenir scolaire et professionnel.

Nous souhaitons ainsi :

- **Une collaboration efficace et renforcée entre l'Association Phobie Scolaire et l'Education Nationale** pour informer, sensibiliser et faciliter le dialogue entre parents et équipes éducatives
- **La nomination dans les académies de référents «phobie scolaire»** sensibilisés, informés et formés pour accompagner les parents, **sans amalgame avec le phénomène du décrochage scolaire.**
- **Une reconnaissance des troubles anxieux scolaires, comme un handicap fortement invalidant, par les MDPH ou dans les futurs PIAL** pour permettre aux parents de faire face financièrement et d'apporter à leurs enfants les soins et l'organisation familiale nécessaires pour qu'ils puissent redevenir des élèves à part entière le plus rapidement possible.
- **Une inscription de ces derniers dans les conditions de dérogation d'octroi du CNED réglementé** pour faciliter la continuité des apprentissages scolaires lorsque c'est encore possible.
- **Une adaptation et un allègement des dispositifs de contrôles et de sanctions liés à l'instruction en famille**, notamment sur l'évaluation des acquisitions de fin de cycle, par une prise en compte des problématiques spécifiques afin qu'ils puissent se reconstruire sereinement et à leur rythme.
- **Des aménagements possibles pour TOUS (et pas seulement pour ceux reconnus par la MDPH) pour le passage des examens** afin de les aider à surmonter leurs difficultés, de valoriser cette volonté extraordinaire qu'ils ont démontrée en continuant à apprendre, seuls, à domicile, et, ainsi, ne pas réduire à néant tous leurs efforts pour s'en sortir et se construire un avenir.

Par ce dialogue que nous souhaitons engager, cette reconnaissance que nous demandons, ces propositions que nous faisons, nous sollicitons juste les moyens pour pouvoir continuer à le faire, pour éviter que les amendements de la loi sur l'école de la confiance nous empêchent de le faire.

C'est notre premier devoir en tant que parents vis-à-vis de nos enfants : assurer leur santé mentale et physique avant leur instruction ; leur donner les moyens de la reconstruction pour leur permettre un jour, à nouveau, de s'instruire.

Alors, puisqu'il s'agit aujourd'hui, par une loi au titre très ambitieux, de redonner la confiance en une institution nous vous demandons de nous entendre pour que nous puissions, de nouveau, insuffler cette confiance à nos enfants.

APS - Association Phobie Scolaire

